



VIVRE ET TRAVAILLER AU PAYS!

La saison estivale terminée des communes bretonnes referment leurs portes. En effet, qui ne s'est jamais étonné de la désertification de zones pourtant fortement urbanisées ? Dans certains endroits, les résidences secondaires représentent jusqu'à 78% du bâti* ce qui fait de ces communes de vraies villes fantômes !

ADSAV !, le Parti du Peuple Breton, entend dénoncer le problème des résidences secondaires et propose des solutions, simples et efficaces, pour redonner vie à notre bord de mer.

En premier lieu, **des avantages pour les bretons** : abrogation de la tutelle régionale et départementale d'attribution de logements sociaux, pour passer directement sous l'autorité communale. Cette dernière définira les critères d'attribution. Ainsi, les communes favoriseront un thème politique essentiel défendu depuis le début par **ADSAV !, le Parti du Peuple Breton** :



LA PRIORITE AUX LOCAUX !

Par ailleurs, pour défendre la vitalité des communes littorales, nous préconisons une augmentation des taxes aux acquéreurs ainsi qu'aux vendeurs de résidences secondaires.

Selon l'INSEE, les propriétaires de résidences secondaires disposent de revenus supérieurs à la moyenne des accédants à la propriété et leur âge moyen est de 50 ans. Il convient dès lors de **maintenir une population active qui favorisera le dynamisme de nos communes** (emplois, commerces, écoles...)

L'avantage de cette taxe sur ce type de transactions sera de **mettre fin à l'inflation immobilière et donc d'enrayer l'exode de la population locale vers les métropoles**, le tout en favorisant un développement local durable garantissant l'emploi, le tissu social et la question environnementale par la préservation de nos côtes

* SOURCES/INSEE